



COMPTE RENDU BUREAU EXECUTIF Du 26 août 2026 à Besançon

Présents : Jean-François Ducrot, Valérie Perrenoud, Philippe Bucaille, Jean-Philippe Gauthier, Éric Pihet, Jean-Paul Ponchon, François Toscano, Gilles Zoppi, Benoit Cordier, Bruno Chaignon

Invité excusé : Eric Mezier

Invitée excusée : Claire Hassenfratz

1. Accueil + émargement

- Point sur les excusés :
 - Claire (stage et TEP DEJEPS), Eric Mézier
- Belles organisations nationales ou internationales
 - Championnats de France BMX à Besançon
 - Etapes du Tour de France Femmes
 - Tour de l'Avenir (A noter la présence de bénévoles locaux sur ces 2 épreuves)
- Performances :
 - Champions de France BMX à Besançon :
 - ⇒ Noémie Gueneau (U17) (Equipe Avenir BFC)
 - ⇒ Mathis Jacquet (2) (U23) (BMX Besançon)
 - ⇒ Antoine Heitz (U19) (BMX Besançon)
 - ⇒ Laura Mougey (2) (U23) (BMX Besançon)
 - ⇒ Mathis Ragot-Richard (BMX Besançon)
 - Philippe Bucaille souligne le très bon accueil réservé au corps arbitral sur ce championnat
 - Championnes de France VTT :
 - ⇒ Tatiana Tournut VTT XCC U23 (bronze au scratch et argent en XCO !) (VC Ornans)
 - ⇒ Electa Gallezot VTT XCO U23 (VC Ornans)

- Coupe du Monde VTT Enduro : Mélanie Pugin, 2^{ème} (Les Fourgs Singletrack)
 - Avenir Route : bronze pour le relai mixte, titre pour Ilan Augendre (U17) (EC Bourbonnien), bronze pour L. Famy (U19) (Jura Cyclisme) et M. Mortier (U23) (AC Bisontine)
- Date prochain BE : mercredi 23 septembre
 - Date prochain CA : mercredi 2 septembre

2. Validation du compte-rendu du BE du 1^{er} juillet

- Envoyé le 21 juillet
 - ⇒ Adopté à l'unanimité

3. Vie du Comité Régional

Le BE souhaite un très bon rétablissement à Mathieu Balizet accidenté malheureusement aux Menuires (véhicule fou dévalant la pente)

- Point sur les différentes mesures prises
 - Note sur la « Prise en charge des amendes et pénalités individuelles »
 - ⇒ Cf mail du Secrétaire Général envoyé aux clubs le 21/08 et par Claire à l'ETR
 - Note du Trésorier Général sur les dépenses et prises en charge
 - ⇒ Envoyée aux clubs le 20/08 et par Claire à l'ETR
 - ⇒ Cf point financier
 - ⇒ Les notes seront jointes au compte rendu
- Changements pour la prochaine saison de cyclo-cross
 - Cf calendrier pour VC Pontarlier
 - Décision nationale à appliquer

- Commission Gravel :
 - ⇒ 1^{ère} réunion le 8 juillet, en présentiel, pour jeter les bases de cette commission
- Point sur la N2 Femmes (ex Collectif Féminin)
 - Le but est de transformer notre collectif féminin en N2, Les coureuses intégrant cette structure restent dans leur club
 - Mail envoyé pour recrutement
 - Il s'agit bien de tenter de garder nos meilleures jeunes (et éviter qu'elles partent dans un autre Comité)
 - Formation avant de les voir progresser en N1
 - Budget à peaufiner, avec un sponsor potentiel dont on attend la réponse
 - DS : accord de principe de Romane Mabilat
- Problèmes graves au CD 71
 - Cf mails reçus, échanges entre le Président (Bureau) du CD 71 et Maximilien Douvre.
- Championnat de France VTT
 - Prévu à Lons-le-Saunier (VTT Conliège) pour 2027,
 - A noter que l'intention de candidature n'avait pas transité par le comité régional comme le prévoit la procédure
- DEJEPS BMX au CREPS de Dijon
 - Début de la formation en janvier au CREPS de Dijon
 - Une Réunion avec S. Froissard et M. Pretot a eu lieu à Besançon
- Point sur les inscriptions en formation fédérale ;
 - Animateur : Besançon (19 et 26 sept) = 8 inscrits
 - Animateur : Chalon sur Saône (20 sept et 3 oct) = 18 inscrits
 - Educateur BMX (21-22 nov et 13-14fév) = 0 inscrit
 - Educateur VTT (7-8 nov et 28-29 nov) = 2 inscrits
 - Educateur Route/ CX (13-14 fév et 6-7 mars) = 4 inscrits

- Les formations avec un nombre d'inscrits réduit risquent d'être annulées (2 ou 4)
- Rémunération de Damien Ethalon :
 - « Cette saison, son implication est restée limitée en dehors de l'Équipe Avenir.
 - Damien est dans l'attente de clarifications concernant ses modalités de rémunération, après discussion avec lui, les récupérations ne lui semblant pas suffisamment intéressant au regard de son faible volume contractuel ».
 - Le comité régional doit trouver une solution qui convienne aux 2 parties. (Augmentation de sa durée de travail hebdomadaire ?) Un entretien est à prévoir (F Toscano pose la question à Damien)

2. **Point Financier** (*Jean-Paul*)

- Exécution budgétaire (Cf documents joints au compte rendu)
- Montant Affiliation Comité Régional pour 2027 : Le BE décide de maintenir le montant de l'affiliation à son niveau de 2026
- Nouvelle tarification de 2027 - Consultables sur le site du CR : Rubrique Réglementation – documents utiles
- Dettes des clubs : Peu nombreuses en nombre (4) mais importantes en montant. Elles concernent des organisations importantes voire une structure conséquente. Notre trésorier rédigera un courrier avec une demande d'explication. Ces structures risquent entre autres de ne plus se voir confier d'organisation
- Mesures prises quant aux écarts constatés sur les frais de déplacements (Cf mails envoyés aux clubs le 20/08 et à l'ETR), évoquées lors du Point Vie du Comité Régional

- Dépenses des commissions : précision sur ce que le Comité Régional ne prendra plus en charge

3. Point Arbitrage et calendrier

- Affaire Belair (licencié dans le 77)
- Affaire Arbitre BMX (Damparis) : Cas « Maxime Thielbold »
 - ⇒ Le Conseil de Discipline, pour les 2 affaires, prévu le mercredi 25 est reporté
 - ⇒ Eric Pihet doit à nouveau convoquer la commission de discipline (Risque d'invalidation par rapport au délai à respecter) Forte pression au niveau fédéral de voir ces cas être traités
 - ⇒ Belair avait informé de son absence, Mme Jungbluth a demandé un report (prévu au règlement)
- Point sur les candidatures pour les Championnats BFC CX :
 - Le dossier du SCO Dijon a bien été reçu et enregistré, validation définitive lors du prochain CA
 - Cahier des charges demandé : Claire a envoyé celui des Coupes de BFC pour rapprochement (Commission cyclocross à relancer pour communication du dossier du championnat)
 - Rappel à faire aux clubs organisateurs : Modalité de participation des coureurs des autres fédérations (triathlon) qui doivent souscrire une licence FFC compétition soit individuellement soit par l'intermédiaire d'un club

4. Développement

- Synthèse Actions et projets Eléonore : Pas d'éléments nouveaux par rapport au dernier BE
- Point sur les « Etoiles du Cyclisme » :
 - Cf mails à ce sujet, en attente du retour de congés d'Eléonore
 - Date du 7 octobre retenue sans concertation des élus : caduque car en même temps que les Championnats d'Europe Route (Juliette Berthet et Evia Muzic)

- Nouvelle date de réunion préparatoire à trouver : le BE se positionne pour une organisation récompensant nos championnes et champions (= parité)

5. **Sujets divers**

- Point statistiques à date (*cf document joint*)
- Autorisation de courir d'un coureur étranger (Cf cas Noah Haim). Ce coureur bénéficiait d'une autorisation de sa fédération mais une demande conjointe à la FFC pour validation n'a pas été demandée Réponse à obtenir : dans un cas similaire qui demande cette autorisation à la FFC (Coureur, club, CR) ?
- Eléments concernant les véhicules : Evocation par François du renouvellement des véhicules de notre parc Le nombre moyen de km parcourus par an augmente : 23000 km en 2025 (7 véhicules) contre 16000 en 2023 (8 véhicules) Idéalement ce serait de renouveler un véhicule par an La réflexion est lancée pour le changement du Vivaro (270000 km – valeur estimée 4000 €)
- Mémo d'assurances à replacer dans la pochette des véhicules
- Vigilance à avoir lors de l'envoi de constat : bien respecter les délais réglementaires

Fin de séance à 23h30

Le Président

G ZOPPI

Le Secrétaire Général

JP Gauthier

Objet : Prise en charge des amendes et pénalités individuelles

Dans le cadre des compétitions, stages, rassemblements et déplacements organisés par le Comité Régional de Cyclisme Bourgogne-Franche-Comté, il est rappelé que chaque participant est personnellement responsable du respect des règlements sportifs, du Code de la route et de toute autre réglementation applicable.

En conséquence, toute amende, pénalité financière ou sanction pécuniaire résultant d'un comportement individuel est exclusivement à la charge de son auteur.

Cette disposition concerne notamment :

- les amendes liées aux infractions au Code de la route ;
- les pénalités infligées par les organisateurs ou les instances fédérales en raison d'un manquement individuel aux règlements sportifs ou administratifs ;
- toute autre sanction financière consécutive à un comportement fautif ou à une négligence personnelle.

Le Comité Régional ne prendra en charge aucune amende ou pénalité résultant d'un manquement individuel, qu'il s'agisse d'un sportif, d'un membre de l'encadrement, d'un salarié, d'un bénévole ou d'un accompagnateur.

Il appartient à chacun d'adopter un comportement responsable et de respecter les règles en vigueur afin de préserver la sécurité de tous, l'image du Comité et le bon déroulement des compétitions et des déplacements.

Nous remercions l'ensemble des acteurs du Comité pour leur vigilance et leur sens des responsabilités.

Le Secrétaire Général
jean-Philippe GAUTHIER

Bonjour à tous,

Deux éléments me conduisent à rappeler les principales consignes qui régissent le remboursement des dépenses engagées par les membres élus ou salariés du Comité Régional, que ce soit dans le cadre des réunions, des stages, des compétitions ou de toute autre manifestation où nos équipes sont engagées:

- d'une part l'augmentation et la dérive des dépenses remboursées par le Comité Régional.
- d'autre part le fait que nous soyons tributaires du contrôle de la Cour des Comptes en raison de l'importance des fonds publics reçus par le Comité Régional.
- les dépenses ne peuvent concerner que des activités liées à la promotion, au développement et à la pratique du cyclisme dans toutes ses disciplines.
- dès lors toutes les dépenses personnelles qualifiées de confort, se trouvent exclues des remboursements effectués par le Comité Régional.
- certaines dépenses dont la nature n'est pas conforme à l'éthique du sport français se trouvent naturellement exclues des remboursements, notamment les achats de boissons alcoolisées (remboursement qui pourrait nous être reproché en cas d'accident)
- les remboursements des frais de déplacements se limitent aux frais de carburant et aux droits de péage si utilisation d'un véhicule du Comité Régional, et au remboursement kilométrique barème et aux droits de péage en cas d'utilisation d'un véhicule personnel.
0.40 € du km (CA 08/01/2025)
- les remboursements liés aux stages et aux compétitions sont limités au barème du Comité Régional (dépenses d'hôtellerie et de restauration)
Repas 20€ / Nuitée + petit déjeuner 80€ (CA 08/01/2025)

Le Trésorier Général
Jean Paul PONCHON

SITUATION FINANCIERE COMITE

31 07 26

	31 07 25	31 07 26
Cpte 45	33 712,57	43 312,61
Cpte 60	94 368,38	71 956,50
Cpte 09	310 000,00	210 000,00
TOTAL	364 440,01	314 712,15
PRÊT BANCAIRE	73 640,94	10 556,96

CAISSE AU 31 07 2026 : 255 €

	Créances au 31 07 25	Créances au 31 07 26
Clubs	38 560,00	55 260,00

N-1 2024/2025	01/07/2025 au 31/07/2025	01/11/2024 au 31/07/2025
Dépenses	56 894,25	948 686,17
Recettes	47 855,02	1 073 537,09
		124 850,92

N 2025/2026	01/07/2026 au 31/07/2026	du 01/11/2025 au 31/07/2026
Dépenses	61 558,00	977 218,13
Recettes	48 963,20	1 073 754,74
		96 536,61

Comité Régional de Bourgogne Franche-Comté statistiques licences au 31/07/2026																			
	31/07/25	31/07/26	Différence	Diff en %	BMX		Route + piste		VTT		C-Cross		AUTRES						
FFC	109 598	109 869	271	0,25%	26 207	23,85%	53 551	48,74%	26 354	23,99%	2 700	2,46%	1 057	0,96%					
BFC	6364	6313	-51	-0,80%	1 347	21,34%	2725	43,16%	1893	29,99%	212	3,36%	136	2,15%					
CD21	992	957	-35	-3,53%	383	40,02%	341	35,63%	206	21,53%	21	2,19%	7	0,73%					
CD25	1639	1541	-98	-5,98%	397	25,76%	679	44,06%	371	24,08%	75	4,87%	19	1,23%					
CD39	1081	1118	37	3,42%	111	9,93%	427	38,19%	539	48,21%	30	2,68%	11	0,98%					
CD58	367	381	14	3,81%	134	35,17%	229	60,10%	6	1,57%	10	2,62%	2	0,52%					
CD70	642	586	-56	-8,72%	196	33,45%	303	51,71%	75	12,80%	11	1,88%	1	0,17%					
CD71	985	1039	54	5,48%	53	5,10%	426	41,00%	439	42,25%	27	2,60%	94	9,05%					
CD89	363	385	22	6,06%	72	18,70%	168	43,64%	125	32,47%	18	4,68%	2	0,52%					
CD90	295	306	11	3,73%	1	0,33%	152	49,67%	132	43,14%	20	6,54%	1	0,33%					
DISCIPLINES	juil.-25	juil.-26	Diff 25/26	diff en %	% du CR	CATEGORIES	juil.-25	juil.-26		Types	Total	% du CR	juin-25	Diff					
BMX	1322	1347	25	1,89	21,13%	ELITE PRO	14	14	0	compétitions	2045	32,39%	2020	25					
C-CROSS	219	212	-7	-3,20	3,32%	Elite	111	91	-20										
C-SSALLE	77	88	11	14,29	1,38%	OPEN 1	190	204	14										
PISTE	7	10	3	42,86	0,16%	OPEN 2	222	208	-14										
ROUTE	2837	2715	-122	-4,30	42,58%	OPEN 3	254	272	18										
V-COUCHE	1	0	-1	-100,00	0,00%	ACCES 1	388	385	-3										
VTT	1859	1893	34	1,83	29,69%	ACCES 2	179	203	24										
GRAVEL	21	29	8	38,10	0,45%	ACCES 3	340	322	-18										
E-CYCLING	3	2	-1	-33,33	0,03%	ACCES 4	322	346	24										
VAE	17	15	-2	-11,76	0,24%	U17	412	408	-4	jeunes	2511	39,78%	2428	83					
Pump track	1	2	1	100,00	0,03%	U15	457	476	19										
SEXES	juil.-25	juil.-26	Diff	%	% CR	U13	497	483	-14										
FEMMES	895	884	-11	-1,23	14,00%	U11	483	516	33										
HOMME	5469	5429	-40	-0,73	86,00%	U9	386	439	53										
Chiffres du mois Route VTT BMX C-Cross 07/2017 à 07/2026						U7	193	189	-4	Arbitres	123	1,95%	141	-18					
						ARBITRES	141	123	-18						sports	942	14,92%	995	-53
						LOISIR	473	427	-46										
						Mass	402	380	-22										
						B-vélo	48	48	0										
						Santé	72	87	15										
						staff	780	692	-88	Staff	692	10,96%	780	-88					
Types de licences		DISCIPLINES	BMX	C-CROSS	C-SALLE	E-CYCLING	GRAVEL	P-TRACK	PISTE	ROUTE	VAE	V-COUCHE	VTT	Total					
Compétitions (Eli pro Eli open ACC)			224	46	0	2	11	0	3	1278	1	0	480	2045					
Jeunes U7 => U17			903	148	3	0	2	1	0	414	0	0	1040	2511					
Arbitres			38	3	0	0	0	0	0	67	0	0	15	123					
Sports (B-vélo Mass Lois santé)			124	6	85	0	12	1	1	413	14	0	286	942					
Staff (enc assiss speaker enc pro)			58	9	0	0	4	0	6	543	0	0	72	692					